

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 JUIN 2014**

Date de convocation : 10/06/2014
Date d'affichage : 11/06/2014

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mil quatorze, le mardi 17 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, GUÉGAN Thierry, LUTELLIER Raphaëlle, LIVENAIS Pascal, BOISARD Véronique, LERAUX Sandrine et HUCHEDÉ Irène.

Était absente excusée :

Était absent non excusé: ROCHER Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice, MME LUTELLIER Raphaëlle est élue secrétaire.

INTERVENTION DE Me BOULIOU Bernard

Maître BOULIOU Bernard, avocat de la commune sur le dossier de la Guéhardière depuis le début des dossiers au Tribunal Administratif soit février 2001, fait un rappel historique et juridique de cette affaire et expose la situation actuelle. Le dossier devant le Tribunal de Grande Instance est pour l'instant en sursis à statuer et repassera devant la cour le 16 octobre 2014.

Il est également fait compte-rendu de la rencontre avec MME La Sous-Préfète et M ALLALI son secrétaire général, nous demandant d'exécuter les travaux de renforcement de la pile de pont au plus vite ainsi que l'échelle de niveau limnimétrique (pour mémoire : montant des travaux 7882.67 TTC pour la réparation de la pile de pont par l'entreprise WTP et pour l'échelle posée par la Société O2TM 7647.92 € TTC subventionnés à hauteur de 80 %). Les travaux sont prévus en juillet avec l'entreprise WTP et la pose de l'échelle dans la foulée. Préalablement, les derniers courriers de la Préfecture nous obligeant à faire les travaux sont à transmettre à Maître BOULIOU afin d'avoir la garantie que la commune ne court pas de « risque » à les réaliser.

Parallèlement, le Préfet a demandé au SBON (Syndicat du Bassin de l'Oudon Nord) de faire une étude sur l'effacement de l'étang de la Guéhardière dans le cadre de la compétence sur la continuité écologique. Préalablement, une rencontre avec le Bassin de l'Oudon est prévue le mercredi 9 juillet à 10 heures à la Maison de la Moisson ouverte à tous les élus afin d'exposer cette enquête et faire le cahier des charges.

Une copie du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est jointe à votre dossier mais ne nécessite pas de mise à jour puisqu'il s'agit d'un dossier à caractère général permettant de connaître le comportement à adopter en cas d'inondation, d'accident qui interviendrait sur le territoire communal.

Nous devons par contre mettre à jour le PCS (plan communal de sauvegarde) qui est le complément du DICRIM avec l'organigramme humain et matériel, "le qui, fait quoi ?" dans les circonstances évoquées par le DICRIM. Les modifications apportées aux différents postes vont être modifiées et le PCS mis à jour sera transmis à la prochaine séance de conseil municipal.

REPLACEMENTS D'ÉTÉ

Pendant les congés d'été il est nécessaire de prévoir des remplaçants à savoir

Claudine au secrétariat : Un vacataire du centre de Gestion de la fonction publique viendra 2 demi-journées par semaine pour assurer le travail courant les semaines 32 à 34 du 04 au 24 août (pour info coût 2013 : 182.84 €)

Martine à la Poste : semaines 32 à 34 du 4 au 24 août

Maurice à l'entretien lagune – arrosage – tonte : du 04 au 24 août

Jocelyne à la salle des fêtes : du 04 au 24 août

Après présentation de la candidature de MR MAILLARD Anthony de Montjean, soit pour 23 h 30/semaine, allant du 28 juillet au 24 août 2014 pour un coût horaire proposé de 9.861 €, soit 94 heures pour un salaire net total de 758.23 € et un total à la charge de la commune (salaire brut + charges patronales) de 1095.63 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'organiser une rencontre avec la commission recrutement et le personnel concerné le mercredi soir 25 juin à 20 heures à la mairie, afin de clairement identifier les besoins de chacun. Par ailleurs, le souhait du conseil municipal est d'attribuer ce remplacement en priorité à une personne de la commune, un appel à candidature est donc souhaité.

ECOLE

Une soirée porte-ouverte à l'école de l'Oudon aura lieu le vendredi 20 juin de 16h30 à 19h. L'occasion de présenter les TAP, les services périscolaires aux futurs parents par l'adjointe déléguée à l'école - garderie - cantine avec l'aide de la commission.

Un devis est présenté pour un frigo à la cantine afin de permettre à la famille ayant un enfant allergique de pouvoir déposer un repas au frais. Par ailleurs, un frigo est également utile pour les activités culinaires des TAP. 2 devis sont présentés par Anne-Sophie pour un tabletop de marque Indesit chez DARTY au prix de 70 € ou de marque AYO à 40 € chez But.

La décision est ajournée et reportée sur le mois de juillet.

Pour le cycle 3, en attendant une proposition d'étude de climatisation, il est suggéré d'acheter un ou 2 ventilateurs pour rafraîchir la classe. Après discussion, Raphaëlle LUTELLIER propose d'en prêter 2 pour les 15 jours d'école qui restent.

Devis pour des vélos pour l'école est présenté au conseil municipal. Il provient de la société L'ATHANOR et le prix des 6 vélos oscille unitairement entre 135.50 et 283.00 € TTC.

Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis et propose de repousser cette étude lors de la préparation du budget 2015.

De même une proposition a été faite pour des casiers à couverts pour le lave-vaisselle (3 unités à 29.30 €) et des casiers pour assiettes et plateaux (2 unités à 29.30) par la société HYGIAL OUEST, pour lesquels le conseil municipal donne son accord.

Est proposée également une mise à disposition d'un doseur de lave-vaisselle (qui a une valeur de 380.00 € neuf) pour une durée de 3 ans, en contrepartie de l'achat de liquide vaisselle soit 53.00 € HT pour l'année scolaire + 14.50 € HT de produit de rinçage.

Le conseil municipal souhaite qu'une vérification soit apportée sur la mise à disposition gratuite avant de conclure ce contrat, ce point sera également revu à la réunion du 25 juin.

Tarifs de cantine Pour l'année scolaire qui se termine les parents payent 3.30 € le repas enfant et 3.80 € le repas adulte et facturés par Resteco 3.14 € TTC et 3.51 € TTC.

Resteco reconduit les tarifs sur la même base pour l'année 2014-2015.

(Il reste 016 €/repas pour payer le personnel ce qui représente 9.60 € si 60 enfants déjeunent à la cantine pour environ 60.00 € de frais de personnel pour la cantine par jour)

Resteco signale dans son projet de convention que si le nombre réel de repas s'avérait inférieur à 5 % de la fréquentation prévue initialement soit 3124 repas (- 5% = 2967 repas) sur l'année les prix seraient revus en conséquence soit une hausse de 0.20 € HT par couvert manquant.

Après en avoir délibéré et dans la mesure où nous sommes en année de renouvellement de contrat triennal, le conseil municipal souhaite avoir la proposition du groupe Sodhexo, de Restoria et de la cuisine municipal de Cossé le Vivien.

Pour en débattre avant la prochaine réunion de conseil municipal une réunion est prévue le mardi 1^{er} juillet à 20h30 pour la commission école-garderie-cantine.

Tarif de garderie : Ils sont inchangés depuis septembre 2009 soit 1.00 € par enfant quel que soit le temps passé à la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal RECONDUIT ce tarif pour l'année scolaire 2014-2015.

Personnel : Hélène est en congé maternité jusqu'à la fin décembre 2014, voire plus si elle manifeste son souhait de prendre un congé parental. La directrice Mme FOURMONT aimerait que Emilie Poirier puisse continuer à assurer le remplacement jusqu'à la fin du congé d'Hélène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour la poursuite du remplacement d'Hélène FOUBERT par Emilie POIRIER.

Alexandra reprend son poste lundi 23 juin 2014 et ne prendra pas de congé parental et annule son souhait de prendre un 60 % pour la rentrée. En juillet, un état des heures sera donné pour planifier les heures du personnel pour la prochaine rentrée.

Après discussion, le conseil municipal n'ayant pas de raisons valables de garder Marion pour les 15 jours d'école le temps des TAP, ne donne pas suite à la proposition de Madame le Maire.

TAP

Le bilan de la réunion du 23 mai avec les élus et les parents est fait au conseil municipal, certains regrettent que les parents d'élèves ne se soient pas déplacés en nombre.

Les enseignants sont contre le fait de regrouper les TAP un après-midi, estimant que le rythme actuel convient bien aux enfants dont ils ont la charge et le conseil municipal valide la poursuite de l'organisation actuelle à savoir TAP de 15h45 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ci-dessous un état dépenses de matériel et fournitures :

2 INTERVENTIONS DE LA CCPLA 30 €	60.00
UN FOUR	89.90
FOURNITURES ET JEUX EXTERIEURS MAJUSCULE	779.91
FOURNITURES ET MATERIEL LOISIR CREATIFS CULTURA	439.36
DIVERS (pyrograveur, plaque induction, cuillères en bois, piques en bois, épingles à linge.....)	123.54
TOTAL INTERVENANTS ET FOURNITURES	1492.71
TABLES ET CHAISES	1605.43
TOTAL AVEC L'INVESTISSEMENT	3098.14
PERSONNEL CHARGES COMPRISES	7884.80
TOTAL GENERAL DES CHARGES	10983.21
SUBVENTIONS DU FOND D'AMORCAGE	5670.00
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	-5313.21

Madame le maire propose d'inviter les bénévoles qui ont œuvrés pour les TAP soit tant de personnes, à la fête de l'école fin juin et de leur offrir le repas (Monsieur Trocherie intervention sur le sujet des ruches et pour la bibliothèque Mimi Bodin, Jeannine Blin et Josiane Sévin) qui pourraient être payés à l'APE par une subvention exceptionnelle sachant que le prix du repas s'élève à 13.00 €/ personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son ACCORD.

LOCATION DU 4 RUE DE LA MOISSON

Une délibération doit être prise pour le logement du 4 rue de la Moisson, libéré par Monsieur MARCHAND Etienne a été repris au 1^{er} juin par Monsieur et Madame POTEL Nadine pour un loyer de 275 €/mois ainsi qu'une caution d'un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son ACCORD.

Pour les prochaines locations le conseil municipal demande une consultation en amont.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Agence Postale : Madame le maire donne le compte rendu de sa rencontre avec Mme GORSON d'hier pour le mobilier. La poste devra rouvrir au plus tard le 1er septembre à la mairie. L'ouverture dépendra de la date à laquelle les services de La Poste interviendront pour les installations informatiques, une date précise ne peut donc pas être donnée.

Afin d'aménager le nouveau bureau du maire à l'étage, il faudra prévoir des rayonnages pour le stockage des archives de la mairie actuellement stockée par terre dans le futur bureau du maire. L'idée de se fournir à occaburo à Méral pour les rayonnages est validée à l'unanimité.

Des nouveaux horaires sont proposés en accord avec Martine Cornée soit 11 heures d'ouverture du bureau ci-dessous les 2 horaires en comparaison actuels à gauche et nouveaux à droite :

Horaires actuel d'ouverture du bureau

hors vacances scolaires

LUNDI	10H30-12H	16H30-17H00
MARDI	10H30-12H	16H30-17H00
MERCREDI	11H30-12H30	
JEUDI	10H-12H	16H30-17H00
VENDREDI	10H30-12H	16H30-17H00
SAMEDI	10H30-12H	

et nouveaux horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires

LUNDI	10H30-12H	16H45-17H15
MARDI	10H30-12H	16H45-17H15
MERCREDI	11H30-12H30	
JEUDI	10H30-12H	16H45-17H15
VENDREDI	10H30-12H	16H45-17H15
SAMEDI	10H-12H	

pendant les vacances scolaires

LUNDI	10H-12H	Bureau fermé
MARDI	10H-12H	l'après-midi
MERCREDI	11H30-12H30	pendant les
JEUDI	10H-12H30	vacances
VENDREDI	10H30-12H30	scolaires
SAMEDI	10H30-12H	

pendant les vacances scolaires

LUNDI	10H30-12H30	Bureau fermé
MARDI	10H30-12H30	l'après-midi
MERCREDI	11H30-12H30	pendant les
JEUDI	10H30-12H30	vacances
VENDREDI	10H30-12H30	scolaires
SAMEDI	10H00-12H	

Il semble que l'horaire d'ouverture du soir ne corresponde pas réellement au besoin des usagers, ce point sera revu lors de la réunion du 25 juin. Il sera proposé un temps plus long le soir jusqu'à 18 heures mais uniquement 2 soirs par semaine à définir.

Rencontre avec MR MORICEAU de la DDT, Christophe et Sylvie exposent le compte rendu

Concernant la voirie en agglomération en septembre une réunion aura lieu pour préparer le schéma directeur de la circulation et le code de la rue (définir des zones 30, des liens piétonniers...)

Voir pour l'acquisition d'un panneau chaussée déformée pour prévenir les usagers route de Brielles et dégager la responsabilité de la commune.

Poste à la Maubertière : Acquisitions de panneaux en cours à la charge de RTE. Une chaîne est mise après le transfo électrique dans le chemin de la Maubertière et un merlon doit être fait à l'autre bout par l'entreprise VERON qui souhaite acquérir une portion de chemin et qui cette année fauche les accotements gratuitement dans le chemin. Stéphane MARTIN souhaite également en acquérir une partie.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour une vente à l'euro symbolique à M VERON et à M MARTIN, étant précisé que sont à leurs charges les frais de bornage et d'acte administratif ou notarié.

CAF pour Micro crèche ou MAM, Madame le maire fait part de sa rencontre avec le RAM Mme MARECHAL et une personne de la CAF qui gère les micro crèche sur le département. Un questionnaire va être envoyé aux familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans pour savoir leur besoin ainsi qu'aux familles des communes voisines de Montjean, Méral, St Cyr et peut être Le Pertre. Une rencontre avant d'envoyer ceux-ci est prévue le 21 juillet à 10 h à la mairie. La commission enfance et jeunesse est chargée de prendre la suite de ce dossier et de voir avec la CAF pour la présentation de l'accueil multiservices.

EIFFAGE CLERE (LGV) Pascal donne le compte rendu de la rencontre avec MR POSTEL ET JANSSEN, sachant que nous devons leur envoyer toutes nos observations par mail que ce soit pour l'aménagement paysager ou les problèmes à venir concernant les délaissés des accotements, terrains ou routes.

ZUBER Géomètre

Une rencontre avec Monsieur ZUBER Géomètre, Christophe et Sylvie pour faire le point sur les chemins qui restent en cours. Il nous fera parvenir également un devis pour mettre à jour le tableau de la voirie communale, ce tableau n'a pas été mis à jour depuis plus de 30 ans alors que pendant ce temps, des routes ont été créées, des chemins achetés d'autres cédés et c'est donc toujours la même base qui sert de calcul pour la Dotation Globale de Fonctionnement, alors que notre voirie a évolué.

Les problèmes de bornage avec M BOISSEAU Auguste seront vus par la commission voirie qui fera une proposition.

DIVERS

Devis de l'entreprise Durand pour ajouter un nom manquant au Monument aux Morts pour un prix de 119.00 € TTC. Le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

Devis de l'entreprise Bordier pour réparer la niche de chez Lefort. D'autres devis sont à demander chez Kercret à Montjean, Lochin à St Cyr et Alain Chanteloup à Montjean.

Poteau à Incendie : Ils sont conformes, rien à signaler sauf un poteau dont la peinture est à refaire.

Planning argent de poche pour la semaine du 7 au 11 juillet de 9h à 12h

Les jeunes inscrits sont pour rappel :

BASILÉE Justine, JOUAULT Eudoxia, LUTELLIER Sophie, RENOU Enzo et VERON Mélissa

JOUR	ENCADRANT	LIEU
LUNDI 7 JUILLET	Céline HÉMON	École
MARDI 8	Sylvie GÉGU	Église
MERCREDI 9	Jocelyne FOUBERT	Salle des fêtes
JEUDI 10	Jean-Luc ROCHER	Terrain de foot
VENDREDI 11	Voir pour finir ce qui n'aurait pas pu l'être les autres matinées	

Pour information

Agence Postale Communale fermée le samedi 21 juin.

Secrétariat de mairie fermé le samedi 28 juin.

Comice Agricole le 21 juin au Genest-St-Isle achat d'un dessous de plat sur Beaulieu au lieu d'une coupe.

Il est susceptible d'y avoir la réunion une réunion le vendredi 11 juillet pour élire le grand électeur pour les élections sénatoriales

Proposition de réunion de conseil le 15 juillet puis le 23 septembre